LIGUE REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES DE RUGBY
380 rue des Frères Voisin
69970 CHAPONNAY

Association
Siret : 837 791 680 00049
Code APE : 9312Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025



MAZA SIMOENS
Commissaires aux Comptes
26 rue Raspail
69600 OULLINS-PIERRE-BENITE

Delphine Michard-Grunwald
Sébastien Belmont
Benjamin Schlicklin
Neila Ghith
Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes

LIGUE REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES DE RUGBY
380 rue des Frères Voisin
69970 CHAPONNAY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

A l'Assemblée Générale de l'association **LIGUE REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES DE RUGBY,**

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale de votre association, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **LIGUE REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES DE RUGBY**, relatifs à l'exercice clos le **30 juin 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Société de Commissariat aux Comptes
inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Lyon

Tél. : +33 (0)4 72 66 20 00
E-mail : contact@fifty-bees.com
www.fifty-bees.com

26 rue Raspail • 69600 Oullins-Pierre-Bénite
FRANCE

MAZA SIMOENS - SAS au capital de 15 000 euros / RCS Lyon B 447 566 464 - NAF 6920Z

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATIONS DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Président et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires

relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité directeur.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables

faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Oullins-Pierre-Bénite,
Le 25 novembre 2025

MAZA SIMOËNS
Commissaire aux Comptes



Sébastien BELMONT

BILAN ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	**Amortissements et dépréciations (à déduire)**	**Net**	**Net**
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	54 422	54 422		2 413
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	36 675		36 675	36 675
Constructions	5 392 094	3 821 199	1 570 895	1 746 276
Installations techniques, matériel et outillage industriels	115 932	20 430	95 502	107 095
Immobilisations corporelles en cours				
Autres	967 861	700 307	267 554	159 260
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	50 007		50 007	50 007
Prêts	20 198		20 198	30 198
Autres	956		956	956
TOTAL I	**6 638 144**	**4 596 357**	**2 041 787**	**2 132 880**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 793 838	271 771	1 522 066	1 202 762
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	656 454		656 454	508 016
Valeurs mobilières de placement	60		60	45
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	774 979		774 979	2 735 555
Charges constatées d'avance	43 439		43 439	23 292
TOTAL II	**3 268 771**	**271 771**	**2 996 999**	**4 469 670**
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	**9 906 915**	**4 868 129**	**5 038 786**	**6 602 550**

FIFTY BEES
Commissaires aux Comptes

© Sage

BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	1 834 408	1 674 392
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	41 460	160 016
Situation nette (sous total)	1 875 867	1 834 408
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	366 259	419 961
Provisions réglementées		
TOTAL I	**2 242 126**	**2 254 368**
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL I bis		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	45 000	
TOTAL III	**45 000**	
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	305 494	206 476
Emprunts et dettes financières diverses	523 113	1 992 499
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	404 942	1 015 744
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	669 537	666 208
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	608 001	423 756
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	240 574	43 500
TOTAL IV	**2 751 660**	**4 348 182**
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV + V)	**5 038 786**	**6 602 550**

FIFTY BEES
Commissaires aux Comptes

© Sage

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	620 426	734 103
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	1 091 496	1 160 853
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	3 001 938	2 870 485
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	520	
Mécénats	275 554	365 716
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	157 468	206 696
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	2 346 673	2 175 622
TOTAL I	**7 494 074**	**7 513 474**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	559 534	791 793
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	3 103 823	2 816 439
Aides financières	331 280	308 920
Impôts, taxes et versements assimilés	255 744	231 118
Salaires et traitements	2 076 252	1 957 021
Charges sociales	840 961	774 484
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	253 319	487 825
Dotations aux provisions	45 000	
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	69 784	97 014
TOTAL II	**7 535 697**	**7 464 614**
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**(41 623)**	**48 860**
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	41 821	61 734
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	**41 821**	**61 734**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	3 741	2 617
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	**3 741**	**2 617**
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	**38 080**	**59 117**

FIFTY BEES ★ Commissaires aux Comptes ★

© Sage

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE - SUITE

	Exercice N	Exercice N-1
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	**(3 543)**	**107 978**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		28 690
Sur opérations en capital	49 302	78 032
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	**49 302**	**106 722**
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion	4 299	114
Sur opérations en capital		10 979
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI	**4 299**	**11 093**
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**45 003**	**95 629**
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		43 591
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	**7 585 197**	**7 681 930**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	**7 543 737**	**7 521 915**
EXCEDENT OU DEFICIT	**41 460**	**160 016**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	450 788	113 343
TOTAL	**450 788**	**113 343**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	(450 788)	(113 343)
TOTAL	**(450 788)**	**(113 343)**

FIFTY BEES
Commissaires aux Comptes

© Sage

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'Association : **LIGUE AURA DE RUGBY**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2025, dont le total est de 5.038.786 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 41.460 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2024 au 30/06/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Présentation

L'association dite « Ligue Régionale Auvergne Rhône Alpes de Rugby » est régie par la loi du 1er juillet 1901, qui a été constituée par la Fédération Française de Rugby conformément aux dispositions des statuts de la FFR.

Elle a pour but d'encourager et de développer la pratique du rugby (Rugby à XV, Rugby à 7, Rugby à 5 et tout autre forme de rugby) dans son périmètre territorial qui est la région AuRA.

Pour réaliser à bien sa mission, la ligue AuRA à des ressources venant pour une grande partie de subventions (FFR, Région, Départements, …) mais également de dons sous forme de Mécénat. Pour augmenter ses ressources la ligue fait également du partenariat ainsi que de la prestation de service notamment par de la location de salles.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable Associatif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice, lui-même modifié par le règlement ANC 2020-08 du 04/12/20.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'Association, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions : 15 à 25 ans
- Installations générales : 5 à 15 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans
- Trophées : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'Association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Compte tenu des incertitudes pesant sur le recouvrement de sommes, il n'a pas été reconduit des sommes inscrites en produits à recevoir au titre des exercices précédents 2022 pour un montant total de 62,5 K€.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité « normale » de l'Association.

Faits caractéristiques (rappel)

L'Association Ligue Aura de Rugby est née de la fusion absorption des 4 anciens Comités Territoriaux (Lyonnais, Alpes, Drome Ardèche et Auvergne) ainsi que de l'apport partiel d'actif de l'ex-comité Territorial du Limousin.

L'Association Ligue Aura de Rugby résulte de l'application de la loi du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de toutes les Fédérations sportives (périmètre basée sur les régions administratives)

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Néant

Evènements postérieurs à la clôture

Néant

Engagements Financiers

Néant

Effectif Moyen

	Hommes	Femmes	Total
Cadres	32	7	39
Non cadres	6	17	23
Total	38	24	62

Indemnités de Fin de Carrière

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture à 76 173 €

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Le montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées n'est pas porté au passif du bilan et l'Association Ligue Aura de Rugby n'a pas souscrit d'indemnités de fin de carrière.

VARIATION DES FONDS PROPRES

	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	1 674 392	160 016			1 834 408
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	160 016	(160 016)	41 460		41 460
Situation nette	**1 834 408**		**41 460**		**1 875 867**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	419 961			53 702	366 259
Provisions réglementées					
TOTAL	2 254 368		41 460	53 702	2 242 126

FIFTY BEES
Commissaires aux Comptes

© Sage

Charges et Produits Constatés d'Avance

LIGUE AURA DE RUGBY

Période du 01/07/24 au 30/06/25
Edition du 25/11/25
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	43 439	240 574
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	**43 439**	**240 574**

FIFTY BEES
Commissaires aux Comptes

© Sage

Charges à Payer

LIGUE AURA DE RUGBY

Période du 01/07/24 au 30/06/25
Edition du 25/11/25
Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	128 040
Dettes fiscales et sociales	438 086
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	1
Autres dettes	274 821
TOTAL	**840 949**

FIFTY BEES
Commissaires aux Comptes

© Sage

Produits à Recevoir

LIGUE AURA DE RUGBY

Période du 01/07/24 au 30/06/25
Edition du 25/11/25
Devise d'édition EURO

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	339 675
Personnel	
Organismes sociaux	
État	
Divers, produits à recevoir	490 914
Autres créances	
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	**830 588**

FIFTY BEES
Commissaires aux Comptes

© Sage

État des Créances et Dettes

LIGUE AURA DE RUGBY

Période du 01/07/24 au 30/06/25
Edition du 25/11/25
Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)	20 198	18 000	2 198
Autres créances immobilisées			
TOTAL de l'actif immobilisé :	**20 198**	**18 000**	**2 198**
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Usagers	1 793 838	1 793 838	
Personnel et charges sociales à récupérer	7 793	7 793	
État et autres collectivités publiques	14 481	14 481	
Confédération, Fédération, Asso. & organismes apparentés			
Débiteurs divers	634 180	634 180	
TOTAL de l'actif circulant :	**2 450 292**	**2 450 292**	
TOTAL GÉNÉRAL	**2 470 490**	**2 468 292**	**2 198**

FIFTY BEES ★ Commissaires aux Comptes ★

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice	
(2) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice	10 000

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	305 494	69 979	226 764	8 749
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
TOTAL :	**305 494**	**69 979**	**226 764**	**8 749**
Fournisseurs et comptes rattachés	404 942	404 942		
Usagers avances reçues	(2 244)	(2 244)		
Dettes relatives au personnel	560 902	560 902		
État et autres collectivités publiques	107 279	107 279		
Conf., Fédération, Asso. & organ. appar	523 113	523 113		
Autres dettes	610 245	610 245		
TOTAL :	**2 204 238**	**2 204 238**		
TOTAL GÉNÉRAL	**2 509 732**	**2 274 217**	**226 764**	**8 749**

© Sage

Immobilisations

LIGUE AURA DE RUGBY

Période du 01/07/24 au 30/06/25
Edition du 25/11/25
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	54 422		
TOTAL immobilisations incorporelles :	**54 422**		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	36 675		
Constructions sur sol propre	5 388 764		3 330
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	115 932		
Installations générales, agencements et divers	431 980		4 536
Matériel de transport	28 999		151 334
Matériel de bureau, informatique et mobilier	333 719		8 047
Emballages récupérables et divers	11 796		
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	**6 347 865**		**167 248**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	50 007		
Prêts et autres immobilisations financières	31 154		
TOTAL immobilisations financières :	**81 161**		
TOTAL GÉNÉRAL	**6 483 447**		**167 248**

FIFTY BEES
Commissaires aux Comptes

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			54 422	
TOTAL immobilisations incorporelles :			**54 422**	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains			36 675	
Constructions sur sol propre			5 392 094	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels			115 932	
Inst. générales, agencements et divers			436 516	
Matériel de transport			177 783	
Mat. de bureau, informatique et mobil.			341 766	
Emballages récupérables et divers			11 796	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			**6 512 562**	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			50 007	
Prêts et autres immo. financières		10 000	21 154	
TOTAL immobilisations financières :		**10 000**	**71 161**	
TOTAL GÉNÉRAL		**10 000**	**6 638 144**	

© Sage

Amortissements

LIGUE AURA DE RUGBY

Période du 01/07/24 au 30/06/25
Edition du 25/11/25
Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	**Montant début exercice**	**Augmentations dotations**	**Diminutions reprises**	**Montant fin exercice**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	52 008	2 413		54 422
TOTAL immobilisations incorporelles :	**52 008**	**2 413**		**54 422**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre	3 642 488	178 711		3 821 199
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	8 837	11 593		20 430
Inst. générales, agencements et divers	322 809	19 027		341 836
Matériel de transport	26 449	18 244		44 693
Mat. de bureau, informatique et mobil.	297 975	15 802		313 777
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	**4 298 559**	**243 377**		**4 541 936**
TOTAL GÉNÉRAL	**4 350 567**	**245 790**		**4 596 357**

FIFTY BEES ★ Commissaires aux Comptes ★

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	**Amortissements linéaires**	**Amortissements dégressifs**	**Amortissements exceptionnels**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	2 413		
TOTAL immobilisations incorporelles :	**2 413**		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre	178 711		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	11 593		
Installations générales, agencements et divers	19 027		
Matériel de transport	18 244		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	15 802		
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	**243 377**		
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL	**245 790**		

© Sage

Provisions Inscrites au Bilan

LIGUE AURA DE RUGBY

Période du 01/07/24 au 30/06/25
Edition du 25/11/25
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges				
Prov. pour garant. données aux clients				
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Prov. pour pensions et obligat. simil.				
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immo.				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres prov. pour risques et charges		45 000		45 000
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES		**45 000**		**45 000**
Prov. sur immobilisations incorporelles				
Prov. sur immobilisations corporelles				
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation				
Prov. sur autres immo. financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients	264 243	256 634	249 106	271 771
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	**264 243**	**256 634**	**249 106**	**271 771**
TOTAL GÉNÉRAL	**264 243**	**301 634**	**249 106**	**316 771**

FIFTY BEES
Commissaires aux Comptes

© Sage

Détail des Produits Exceptionnels et Charges Exceptionnelles

LIGUE AURA DE RUGBY

Période du 01/07/24 au 30/06/25
Edition du 25/11/25
Devise d'édition EURO

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant	Imputé au compte
QP de Subvention aux Investissements	49 302	77700000
TOTAL	**49 302**	

FIFTY BEES
Commissaires aux Comptes

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant	Imputé au compte
Pénalités et amendes	139	67120000
Charges Sur Exercices Antérieurs	4 160	67200000
TOTAL	**4 299**	

© Sage

Détail des Transferts de Charges

LIGUE AURA DE RUGBY

Période du 01/07/24 au 30/06/25
Edition du 25/11/25
Devise d'édition EURO

NATURE	Montant
Transfert de Charge d'Exploitation	157 468
	FIFTY BEES Commissaires aux Comptes
TOTAL	**157 468**

© Sage